

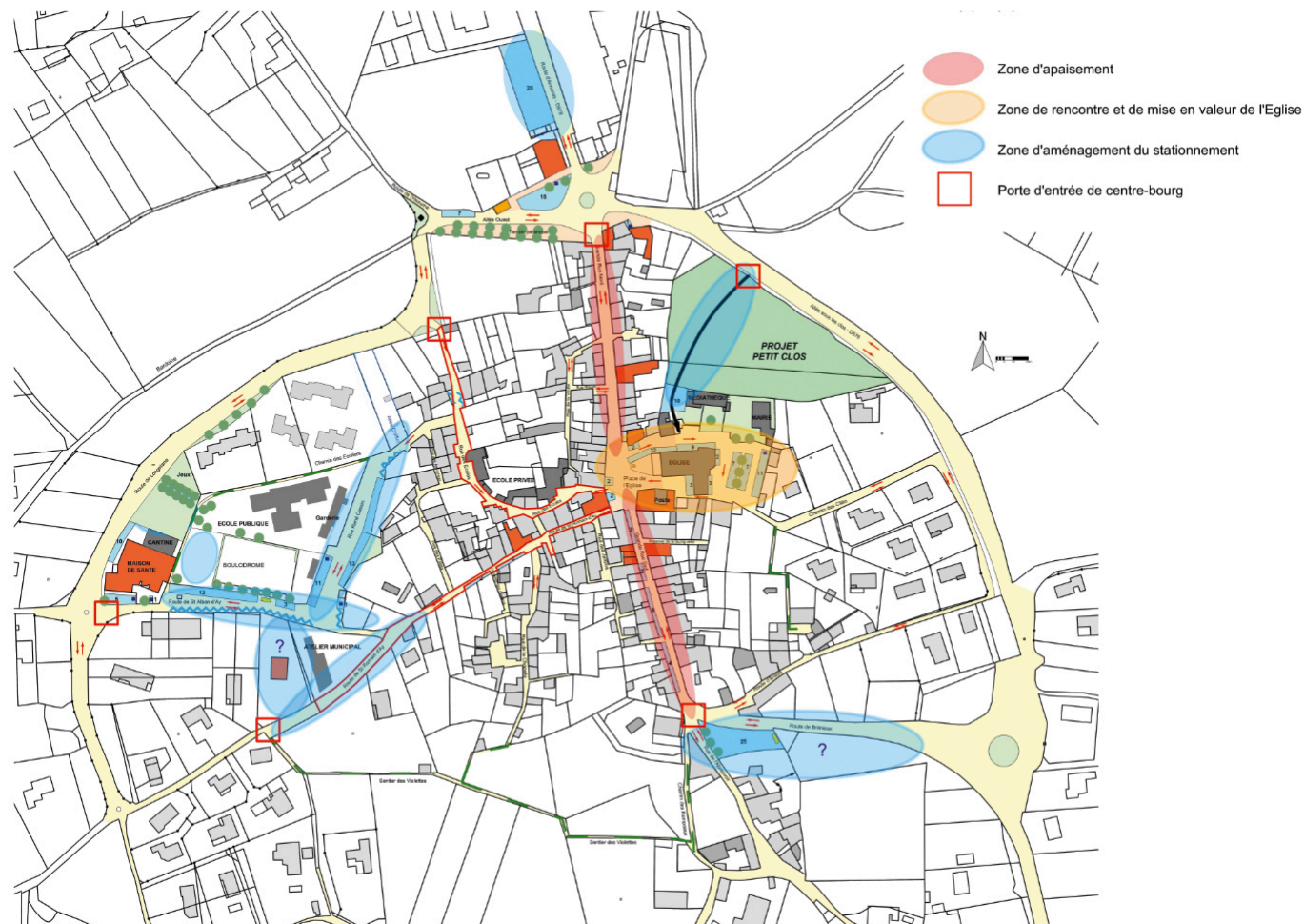
## UN PLAN DE CIRCULATION ADAPTÉ AUX NOUVEAUX USAGES

**Des zones d'apaisement :** Grande Rue nord et Grande Rue sud donneront davantage de place aux piétons et cycles.

**Des zones de rencontre et de mise en valeur du patrimoine :** il s'agit de la zone emblématique du centre qui cumule à la fois le caractère patrimonial et les fonctions quotidiennes. Son caractère doit être renforcé.

**Des zones de stationnement :** les parkings seront mieux signalés et aménagés (plantations) pour être davantage utilisés par les riverains et visiteurs. Les zones de stationnement sur rue peuvent être étendues quand c'est possible, en incluant des plantations. Certains parkings peuvent être agrandis avec une opération foncière.

**Les portes d'entrées du centre :** l'enjeu est de faire mieux comprendre, avec des aménagements, que l'on rentre dans le centre et que l'espace routier doit être partagé harmonieusement entre les différents usagers (voitures, cycles, piétons).



## LA CHARTE DU RIVERAIN JARDINIER

Vous habitez dans le secteur concerné ? Vous avez eu l'occasion d'échanger avec les élus et les différents intervenants lors des réunions publiques ou lors des enquêtes dans le village. Il est ressorti des discussions que les familles souhaitent être partie prenante du nouvel environnement et du nouveau cadre de vie qui découlera des aménagements réalisés.

Les plantations dans les massifs en pied de façade ou sur les murs feront l'objet d'une charte signée avec chaque riverain. Les fleurs ou arbustes fournis par la municipalité pourront être étoffés en fonction des goûts de chacun. Les conditions d'entretien seront définies clairement.

Ne pas jeter sur la voie publique

MAIRIE : 13 place de l'Église - 07290 Quintenas

Tél. 04 75 34 41 03 - [mairie@quintenas.fr](mailto:mairie@quintenas.fr)



# TRAVAUX CENTRE-BOURG

REVITALISATION - RENATURATION

ESPACES PARTAGÉS - STATIONNEMENT

## LE PROJET

Le cœur de notre village va changer en répondant à plusieurs objectifs : l'obligation de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales dans la Grande Rue sud, la nécessité de faciliter l'accès au centre-bourg, notamment aux commerces et aux écoles, la sécurisation des déplacements, enfin l'embellissement d'un environnement jugé trop minéral. Les études et les échanges ont commencé dès 2022 pour aboutir à un plan de circulation multimodal et un cahier des charges pour les travaux à entreprendre.

Nous avons été accompagnés par le CAUE de l'Ardèche en 2022 et 2023. Il a réalisé une étude du contexte, fait les constats nécessaires sur la circulation et l'offre de stationnement pour élaborer un plan de circulation et définir la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voies. Il a organisé, à nos côtés, deux réunions publiques. La première, en novembre 2022, a expliqué le projet et recueilli les souhaits des habitants présents. La deuxième réunion publique s'est déroulée en février 2024 avec les intervenants retenus pour la maîtrise d'œuvre. Les retours des participants ont permis d'affiner plan de circulation et cahier des charges.

Trois entreprises ont été retenues mi-2023 pour assurer conjointement la maîtrise d'œuvre : un géomètre (Julien et Associés), une paysagiste (Jeanne Bouet) et une spécialiste de la concertation (Solstice). Ils seront présents tout au long des travaux, en relation directe avec les entreprises qui exécuteront les aménagements.

Différents intervenants doivent se succéder sur le chantier : Annonay Rhône Agglo pour l'assainissement, Cance-Doux pour l'eau potable, le SDE07 pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécom, une entreprise de Travaux Publics et un paysagiste pour l'aménagement de la surface en espace partagé.

Les interventions successives se dérouleront entre novembre et mai. Tous les riverains et commerçants seront personnellement conviés à une réunion d'information sur site avant le début des travaux.

## UN ESPACE PARTAGÉ, C'EST QUOI ?

Ce sont des voies sur lesquelles les règles de circulation diffèrent des autres rues et où les aménagements permettent aux usagers (piétons, vélos, trottinettes, voitures) de circuler sans risque. La circulation piétonne y est priorisée. La signalisation ainsi que les aménagements particuliers favorisent le vivre-ensemble des différents usagers.

Le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue. Un espace latéral est réservé aux piétons.

Les caractéristiques de l'aménagement prévu : une voie centrale en double sens limitée à 20 km/h, des bas-côtés matérialisés de 1,5m chacun avec des massifs arborés judicieusement disposés. Tous les seuils des logements, garages, commerces sont mis en accessibilité.

La zone parvis de la place de l'Église sera interdite au stationnement sauf les places réservées aux personnes handicapées. Le stationnement minute sera autorisé dans la Grande Rue, côté sud comme côté nord. Des racks à vélo seront disposés en plusieurs points.

Un plateau d'entrée de l'espace partagé sera créé aux extrémités nord et sud. Les rues transversales seront matérialisées avec une signalisation visible et intuitive pour inciter à encore plus de prudence.

La végétalisation est un atout majeur de l'aménagement, incitant à s'attarder autour des commerces et des monuments. Un arbre tige sera planté sur la place de l'église, deux terrasses avec pergola seront créées et des bancs installés sur le parcours pour favoriser la convivialité.

Le Petit Clos, à une minute des commerces et services, servira de parking.

L'aménagement de la Grande Rue nord fait l'objet d'une tranche conditionnelle du chantier.

Le centre de notre village devient ainsi un lieu de rencontre agréable, sûr et fonctionnel pour tous les usagers.

Retrouvez plus d'informations sur le site [quintenas.fr](http://quintenas.fr).





